



Changement de statut pour etudiant etranger

Par **papoutou**, le **19/07/2009** à **13:16**

Bonjour, je suis etudiant etranger (mali) depuis 2005 je vis avec une portugaise (on habite ensemble) mais en union libre c'est a dire qu'on est pas pacsé ni marié et on attend un bebe pour le mois de novembre la validité de mon titre de jour mention etudiant se termine le 05 aout 2009 j'aimerais savoir si je peut demander un changement de statut "vie privée vie familiale " ou s'il faut que j'attend la naissance de notre enfant ? est ce que c'est possible que la prefecture refuse ? quelles sont les risques ?...merci d'avance

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **20:10**

Bonjour, je pense que le changement de statut sera très difficile dans votre cas! Je vous conseille donc vivement de renouveler votre titre étudiant avec une autre inscription. Si vous étiez marié avec cette communautaire et si vous viviez ensemble, vous auriez droit à un titre de séjour. L'enfant n'étant pas né, vous serez en situation irrégulière (sans papiers) à compter du 5 Aout et donc expulsable à tout moment. De plus, le fait d'être père d'enfant communautaire ne donne que très difficilement droit à un titre de séjour.

Par **papoutou**, le **19/07/2009** à **20:50**

merci Anais de me repondre au faite on vis ensemble depuis 2 mois et demi et j'etais obliger de travailler a coter pour m'occuper d'elle car elle est toute seule et en conflit avec son pere

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **21:19**

Je me rend bien compte que votre situation n'est pas évidente, mais en l'espèce cela vivre avec une communautaire ne vous donne pas droit à un titre de séjour.

Par **papoutou**, le **19/07/2009** à **21:34**

merci quand meme de me repondre je vous tiendrais au courant pour la suite si je reste etudiant je pourrais pas travailler que 25heure au plus par semaine et dans ce cas on serrais dans la gallerre car on est tout seul